



FONDATION DEMEURE HISTORIQUE
Pour l'Avenir du Patrimoine

Paris, le 9 mai 2012

FONDATION DEMEURE HISTORIQUE *Pour l'Avenir du Patrimoine*

CRÉER UNE DYNAMIQUE POUR LES MONUMENTS PROTÉGÉS

Sommaire

Une action indéfectible et renouvelée pour le patrimoine protégé	2
14 lauréats pour les aides à projet et bourses d'études et de recherche 2012	3
Tout repose sur les dons, si la politique fiscale le veut bien	4
Un nouveau nom pour des ambitions réaffirmées	5

Annexes

1. Plaquette de la Fondation	
2. Présentation des bénéficiaires 2012	6-9
3. Témoignages de lauréats	10-12
4. Jurys et critères d'attribution des aides et des bourses	13
5. Bourses d'études et de recherche – Règlement 2012	14-17



Une action indéfectible et renouvelée pour le patrimoine protégé

Depuis quatre ans déjà, la Fondation Demeure Historique donne rendez-vous à tous ceux qui aiment le patrimoine autour de sa remise des aides à projets et bourses d'études. Une cérémonie qui se déroule ce mercredi 9 mai au Collège des Bernardins (Paris, 5^{ème}). 40 dossiers examinés, seulement **14 élus faute de moyens supplémentaires soit 109 000 €** distribués. A noter cette année encore, le soutien financier de la Fondation d'Hervé Le Lous et le travail de présentation des dossiers réalisé par les élèves de l'EAC (Ecole des métiers de la culture).

La Fondation **aimerait soutenir plus de projets** pour la restauration et l'accessibilité des monuments protégés. Son action dépend étroitement des dons qu'elle reçoit. Les mécènes sont certes un peu plus nombreux chaque année, mais l'instabilité du calendrier fiscal pour l'ISF 2012 et l'instauration tardive de dates différentes de déclaration du patrimoine, **risquent de perturber la collecte de dons cette année**. Pourtant, le désengagement public et la baisse des budgets alloués à la protection du patrimoine rendent les actions de **soutien financier de la Fondation toujours plus essentielles**. Faut-il le rappeler, il y a 42 000 édifices inscrits ou classés en France, à préserver.

2012 est une année charnière pour la Fondation qui change de nom pour devenir : la **Fondation pour les Monuments Historiques (FMH)**. L'occasion de réaffirmer sa vocation : créer une dynamique forte et durable pour éviter que ne disparaisse notre patrimoine protégé, qu'il soit public ou privé. C'est pourquoi un nouvel objectif est fixé pour 2013 : **tripler le nombre d'aides à projet**. De nombreuses demandes, toutes de qualité, sont déposées chaque année auprès de la Fondation, preuve des besoins des propriétaires publics ou privés, d'être aidés dans leur démarche de préservation du patrimoine.



Cette année, l'équilibre a été strictement respecté entre les aides à projets « Restauration » et « Accessibilité ». Ce sont bien là deux axes fondamentaux développés par la Fondation, seul organisme sous l'égide de la Fondation de France à préserver les **monuments protégés publics ou privés**. Et en 2012, quatre étudiants pourront compter sur l'appui de la Fondation pour leur cursus de formation (cf annexe 2).

50 000 € et 5 projets de Restauration (Jean-Pierre Bady, président du jury) :

- 15 000 € (avec le soutien d'Hervé Le Lous) pour les 4 tours du château de Caumale (Landes) - Pierre et Geneviève Fabre.
- 10 000 € (avec le soutien d'Hervé Le Lous) pour l'extrémité sud de l'aile Est du château de Callac (Morbihan) - Olivier et Aliette Perroquin.
- 10 000 € pour des travaux de mise hors d'eau du château de Larnagol - Michèle Conte et Bruno Pierron.
- 10 000 € pour la consolidation des parties basses de la Tour de L'architecte (Vienne) - Christian Ambruster.
- 5 000 € pour la mise en sécurité du four à chaux de la Tour sur Orb (Hérault) - Annick Jeanjean.

50 000 € et 5 projets pour l'Accessibilité (Eric Molinié, président du jury) :

- 20 000 € pour l'aménagement du site du château de Couches (Saône et Loire) à tout public en situation de handicap - Patricia Poelaert
- 12 000 € pour l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du parc du château de Verderonne (Oise) aux personnes en situation de handicap moteur - Igor-Jean Marié de l'Isle.
- 10 000 € pour l'aménagement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite de la Maison des Templiers (Seine Maritime) – Paul-Louis Boquet.
- 5 000 € pour la mise en place d'une scénographie adaptée au handicap à l'hôtel de la Dentelle (Haute Loire) - Odette Arpin
- 3 000 € pour la création de vidéos traduites en langues des signes et audio description dans 16 sites de la Route Jacques Cœur (Cher) - Gaël Chênet

4 Bourses d'études métier d'art et recherche (Benoit Bassi, président du jury) :

- 2 500 € pour Tiago de Souza Martins, licence « Préservation des Biens culturels, spécialité peinture de chevalet et peintures murales », Université Paris I – Panthéon.
- 2 500 € pour Claire Nicolas, mémoire de fin d'étude sur la restauration de marionnettes javanaises de théâtre d'ombres, Ecole de Condé.
- 2 500 € pour Agathe Sinniger, mémoire de fin d'étude sur la restauration d'un carton de tapisserie peint, destiné au tissage – Ecole de Condé.
- 1 500 € pour Daniel Kempton, sujet de recherche : « Organisation de la protection du patrimoine bâti en Allemagne : approche comparée avec le droit français », Paris – Sud 11.



Toutes les actions mises en œuvre par la Fondation reposent entièrement sur les donateurs, mécènes du patrimoine protégé public et privé. Or, les modalités de déclaration ont été modifiées tardivement, compliquant la collecte de dons pour la Fondation en 2012. L'appel à projets « Restauration » et « Accessibilité » prévu en prochain risque de s'en trouver hypothéqué.

Traditionnellement, le 15 juin représentait l'échéance déclarative de l'ISF, ce qui laissait plus d'un mois et demi à la Fondation pour lever des fonds. Mais cette année, **la politique fiscale raccourcit ce délai et complexifie la collecte** en imposant deux dates différentes :

- le 31 mai pour une déclaration d'ISF entre 1.3 et 3 millions d'euros,
- le 15 juin pour une déclaration supérieure ou égale à 3 millions d'euros.

Le montant des aides à projets et bourses d'étude allouées par la Fondation pourraient en être affecté. (En savoir plus : <http://www.demeure-historique.org/spip.php?article2883>).

Depuis cinq ans la Fondation **vit grâce aux donateurs**, particuliers pour la grande majorité : 72 en 2008, 101 en 2009, 110 en 2011. C'est pourquoi, la Fondation suit de près amendements et projets de loi de finances pour défendre une fiscalité favorable aux dons. Elle s'est ainsi associée au Centre français des fonds et des fondations contre le plafonnement de la réduction maximale de l'impôt due au titre des dons des mécènes (particuliers et entreprises). Mais il faut savoir qu'au-delà des déductions fiscales, les mécènes de la Fondation fondent leur engagement sur **des valeurs communes** : « *Nous avons tous besoin du passé pour nous ancrer dans le présent et nous projeter vers l'avenir* ».

Restrictions budgétaires et désengagement public frappent les 42 000 monuments protégés. Pourtant la valeur économique et sociétale du patrimoine n'est plus à prouver. Il n'y a donc pas de petite ressource. Toute l'aide que la Fondation peut apporter est la bienvenue pour préserver notre culture et nos racines, comme en témoignent les lauréats (cf annexe 3 Témoignages). Les sommes allouées par la Fondation viennent en effet en complément des subventions de l'Etat et des collectivités locales (en net recul) et bien sûr du financement personnel du propriétaire... et fonctionnent alors comme **un levier, un déclencheur, participant à rendre possible l'impossible !**



Le 9 mai 2012, lors de la quatrième cérémonie de remise d'aides à projets et bourses d'études, a été annoncé le nouveau nom de la Fondation. Désormais il sera question de **la Fondation pour les Monuments Historiques (FMH)**, toujours sous égide de la Fondation de France. Son slogan a été revisité pour l'occasion : « *Ensemble, faisons vivre les monuments historiques* » (cf annexe 1 : la plaquette de la FMH).

Pourquoi ce changement ? **Pour gagner en lisibilité et visibilité.** Voilà cinq ans que la Fondation Demeure Historique existait : elle avait besoin de prendre du recul pour mieux se positionner. « *En s'appuyant sur l'expérience de La Demeure Historique, la Fondation a bénéficié d'une crédibilité indéniable* » explique Joseph Henriot, président. « *Cependant il existe souvent une confusion entre les deux entités, particulièrement au niveau des actions de mécénat* ». Le temps était venu de clarifier les choses et de dé-corréler les deux organismes.

Est-ce que les ambitions de la Fondation ont changé ? Non... au contraire ! « *Notre Fondation met au cœur de son action le patrimoine protégé, public et privé. Elle est la seule, en France, à intervenir uniquement sur les monuments protégés. En affichant clairement notre mission, nous espérons participer à l'émergence d'une véritable cause nationale* » scande Joseph Henriot, président.

L'objectif de la FMH est clairement affiché pour l'année prochaine alors que 2013 verra célébrer le centenaire de la loi sur la protection des monuments historiques : parvenir à **collecter 500 000 € afin de tripler le nombre de projets aidés**. Pour cela, la Fondation tentera de rallier à sa cause de nouveaux particuliers, mais se tournera surtout plus largement vers les entreprises.

L'appel à projets 2013 -« Restauration » et « Accessibilité » - sera lancé en septembre lors des Journées européennes du patrimoine (JEP). En revanche, les dossiers pour les bourses d'études et de recherche doivent être adressés à la Fondation au plus tard le 6 août 2012 car l'appel à candidature a été décalé dans le temps pour être en phase avec l'année scolaire/universitaire (règlement et modalités en ligne à partir du 10 mai 2012). Une enveloppe de 20 000 euros pour les bourses d'étude est prévue pour 2013.



PROJETS DE RESTAURATION

Les 4 tours du château de Caumale (Landes) - Pierre et Geneviève Fabre.

Avec son corps de logis carré entouré de murs d'enceintes et disposant de quatre tours d'angle et d'une vaste tour d'escalier, le château de Caumale évoque les châteaux gascons du Moyen Age. Il a survécu à la Guerre de Cent Ans et aux Guerres de Religion et a abrité au milieu du XIX^{ème} siècle la famille Delisle, qui faisait commerce de cacao, de café et de canne à sucre avec Saint-Domingue et Cuba. De ce riche passé, il reste des archives et des objets de décoration, notamment des chocolatières, que les propriétaires actuels souhaitent exposer au public dès lors que la mise en sécurité et la mise hors d'eau des lieux seront assurées. Le soutien de la Fondation permet la réalisation d'une première tranche de travaux de charpente sur quatre des cinq tours du logis.

L'extrémité sud de l'aile Est du château de Callac (Morbihan) - Olivier et Alette Perroquin

Situé à une vingtaine de kilomètres de Vannes, le château de Callac connaît des périodes de construction allant du XIV^{ème} au XVII^{ème} siècle. Au XVIII^{ème}, il est un point de ralliement de la chouannerie du Morbihan et, en 1944, accueille l'état-major des armées de la France Libre. Après la guerre, des travaux de restauration sont entrepris dans la partie du XV^{ème} dite « aile des tours ». Le château est classé en 1971. L'aile Est du XVI^{ème}, laissée à l'abandon, est rachetée en 2000 par les propriétaires qui prennent des dispositions de conservation pour contenir la dégradation du monument. Depuis 2008, d'importants travaux de restauration y sont entrepris pour lui redonner, à long terme, son caractère d'origine.

Travaux de mise hors d'eau du château de Larnagol (Lot) - Michèle Conte et Bruno Pierron

Construit sur les ruines d'une forteresse du XIII^{ème} siècle agrandie au XV^{ème} siècle afin de barrer aux Anglais la route du Lot, le château de Larnagol à trois niveaux d'élévation est transformé au XVIII^{ème} en une demeure aux décors et aménagements particulièrement soignés et agrémentée de jardins et de dépendances. En 1924, le château est acquis par Raymond Subes, ferronnier d'art emblématique de l'entre-deux-guerres, qui y accueille ses amis. Il restera fermé de 1970, date de la mort de l'artiste, à 2011 lors du rachat par les propriétaires actuels. Bien que son état de conservation soit globalement sain, des travaux de sécurité sur toitures et façades s'imposent. Le projet de réhabilitation qui devrait se poursuivre jusqu'en 2016, prévoit l'aménagement d'espaces à vocation culturelle ainsi que l'accueil d'hôtes de passage et d'artistes en résidence.

Consolidation des parties basses de la Tour l'Architecte (Vienne) - Christian Ambruster

Attenante au château de Monthoiron, la Tour de l'Architecte est édifiée au début du XVI^{ème} par la famille Turpin de Crissé acquise aux idées de la Renaissance italienne. Elle tombe très vite en ruine. A la fin des années 1990, les nouveaux propriétaires en découvrent l'originalité et l'hypothèse d'une paternité de Léonard de Vinci, qui a motivé le classement Monument Historique en 1996, est confirmée par la communauté scientifique internationale réunie en 2010 à Romorantin. Dès lors, les premiers travaux de déblaiement sont engagés. La phase actuelle porte sur la consolidation des parties basses et la stabilisation de la voûte d'entrée. Au terme des différentes phases de sauvegarde



qui s'étaleront sur une dizaine d'années, la Tour de l'Architecte, témoin unique du passage de la tour médiévale cylindrique à un système bastionné à la Vauban, pourra être ouverte à la visite.

Mise en sécurité du four à chaux de la Tour sur Orb (Hérault) - Annick Jeanjean

Témoignage de l'essor industriel des Hauts Cantons de L'Hérault au XIX^{ème} siècle, le site de la Tour-sur-Orb, constitué de la carrière, du corps du bâtiment où se trouvent les fours, et du bâtiment de stockage et d'ensachage de la chaux, est exploité de 1854 à 1927. Depuis il s'est fortement dégradé, notamment le four extérieur nord du corps du bâtiment qui présente une lézarde mettant en péril l'édifice. La reprise de la brèche et la poursuite des travaux de réhabilitation déjà entrepris par les propriétaires, permettront l'accueil du public et la promotion de la chaux comme matériau écologique de construction nouvelle et de restauration du bâti ancien. D'ores et déjà, visites commentées et expositions font revivre les heures glorieuses de l'exploitation de la chaux dans le pays.

PROJETS D'ACCESSIBILITE

Amélioration de l'accueil et de l'accessibilité du parc du château de Verderonne (Oise) aux personnes en situation de handicap moteur - Igor-Jean Marié de l'Isle

Le château de Verderonne présente toutes les caractéristiques d'une belle et élégante demeure aux champs avec un corps de bâtiment principal, un colombier, des écuries et une laiterie du XVII^{ème}, un surprenant théâtre caché au fond d'une grange du XVIII^{ème} et une serre du XIX^{ème}. En 1978, le docteur Henri Cassoly, ancien médecin de marine, se porte acquéreur de la laiterie, des granges et d'un hectare de terrain pour en faire un des plus beaux jardins de Picardie qui est ouvert à la visite depuis vingt-cinq ans. Les propriétaires actuels ont entrepris de grands travaux de restauration sur le bâti et souhaitent rendre le jardin accessible aux personnes à mobilité réduite en créant des places adaptées sur le parking. Le projet comprend également le rejointoiement des pavés de la cour ainsi que l'aménagement de toilettes et portes d'accès au théâtre aux normes PMR. Ils espèrent ainsi obtenir le label « Tourisme et Handicap ».

Aménagement du site du château de Couches (Saône et Loire) à tout public en situation de handicap - Patricia Poelaert

Le château de Couches, dit de Marguerite de Bourgogne, appartient aux anciennes forteresses du duché de Bourgogne. Construit sur un piton rocheux, il constitue un ensemble harmonieux où se conjuguent plusieurs phases de construction allant de la fin du XI^{ème} au XIX^{ème}, pour le logis remanié dans le style « troubadour ». La visite permet de découvrir le donjon du XII^{ème}, les galeries souterraines, la tour de justice du XIV^{ème} et la chapelle du XV^{ème}. Avec l'aide des institutions administratives habilitées, les propriétaires du site, acquis en 2009, étudient la mise en conformité des bâtiments aux normes d'accessibilité et de sécurité pour tous les publics. Le projet s'articule autour d'une signalétique imagée et tactile, de l'adaptation des sols extérieurs, de l'installation d'un élévateur au dos de la chapelle et de l'aménagement de systèmes d'assistance auditive.



Aménagement de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) de la Maison des Templiers (Seine Maritime) – Paul-Louis Boquet.

Située à Caudebec-en-Caux, la Maison dite « des Templiers », unique bâtiment civil régional du XIIIème, échappe partiellement aux bombardements de 1940 et est restaurée à l'identique de 1949 à 1955. Elle est composée de deux bâtiments avec pignon aux fenêtres gothiques caractéristiques, et abrite depuis 1926 un musée consacré à l'histoire et l'archéologie de la ville et de la Basse-Seine. Actuellement fermé pour des raisons de sécurité, le musée fait l'objet d'une étude préalable d'accessibilité et d'aménagements afin d'y accueillir notamment les personnes à mobilité réduite ainsi que les personnes âgées et les familles. Une première phase de travaux prévoit la réfection et la mise à niveau du revêtement de sol devant le musée ainsi que l'installation d'un élévateur interne pour accéder à l'étage des collections.

Mise en place d'une scénographie adaptée au handicap à l'hôtel de la Dentelle (Haute Loire) - Odette Arpin

Edifié au XVème et XVIIIème siècles, l'ancien hôtel particulier des Chanoines Comtes d'Auvergne appartient aujourd'hui à la ville de Brioude. En 1986, la demeure fraîchement rénovée accueille l'association Hôtel de la Dentelle qui, depuis plusieurs années, œuvre pour la sauvegarde de l'activité dentellière moribonde. Stages et cours rencontrent immédiatement un très vif succès. Par ailleurs, un musée, qui présente les collections de dentelles anciennes et contemporaines, voit le jour et des ateliers de création développent de nouvelles techniques à l'intention notamment de la haute couture. Actuellement, une seconde phase de rénovation intégrant une petite maison mitoyenne est en voie d'achèvement. Si la ville en assure le gros œuvre, la partie concernant les équipements et les aménagements reste à la charge de l'association, ainsi que la restauration de l'enseigne drapeau, côté rue et côté cour. Le musée pourrait ré-ouvrir cet été.

Création de vidéos traduites en langues des signes et audio description dans 16 sites de la Route Jacques Cœur (Cher) - Gaël Chênet

Fondée en 1954, la Route Jacques-Cœur est la plus ancienne Route Historique de France. Elle serpente entre les vallées de la Loire et du Cher, exhibant un riche patrimoine architectural et urbain légué en partie par Jacques Cœur, homme averti du XVème siècle né à Bourges et grand argentier du roi Charles VII. Les propriétaires et responsables des seize sites associés de la Route se sont entendus pour une solution alternative aux aménagements requis pour l'accessibilité des publics en situation de handicap relevant de la gestion propre de chaque site. A la visite traditionnelle se juxtapose une visite vidéo pour chaque site, intégrant les éléments constitutifs de l'histoire et de l'architecture du site et notamment des salles difficiles d'accès. Ces vidéos sont traduites en langue des signes et pourvues d'un commentaire d'audio description.



FONDATION DEMEURE HISTORIQUE
Pour l'Avenir du Patrimoine

BOURSES D'ETUDES

Bourse « Métiers d'art » : 2 500 € - Bénéficiaire : Tiago de Souza Martins

Formation : Licence de Préservation des Biens culturels, spécialité peinture de chevalet et peintures murales – Université Paris I – Panthéon.

Bourse « Métiers d'art » : 2 500 € - Bénéficiaire : Claire Nicolas

Formation : Mémoire de fin d'étude sur la restauration de marionnettes javanaises de théâtre d'ombres – Ecole de Condé.

Bourse « Métiers d'art » : 2 500 € - Bénéficiaire : Agathe Sinniger

Formation : Mémoire de fin d'étude sur la restauration d'un carton de tapisserie peint, destiné au tissage – Ecole de Condé.

Bourse « Recherche » : 1 500 € - Bénéficiaire : Daniel Kempton

Sujet de recherche : « Organisation de la protection du patrimoine bâti en Allemagne » : approche comparative avec le droit français - Paris – Sud 11



FONDATION DEMEURE HISTORIQUE
Pour l'Avenir du Patrimoine

Annexe 3

Témoignages de lauréats

**Il n'y a pas de petite ou de grande aide :
il y a un formidable encouragement, un geste pour aller de l'avant**

Les 4 tours du château de Caumale (Landes) - Pierre et Geneviève Fabre

Le château de Caumale allait droit à sa perte. Tempêtes, problèmes d'assurance et autres désordres font de cet héritage de famille un fardeau lourd à apporter. Geneviève et Pierre Fabre ne peuvent investir personnellement cette demeure, aussi bien financièrement qu'au sens littéral du terme. Une vie depuis 37 ans à l'étranger au gré de postes diplomatiques, 5 enfants : il leur est impossible de tout abandonner pour le château ancestral. Côté mécénat, pas d'issue non plus. Pour autant les Fabre essayent de trouver une solution. Ils vont voir la DRAC qui veut leur imposer architecte et devis dont la somme avoisine les 600 000 euros. Ils se battent alors pour pouvoir entreprendre les travaux eux-mêmes, avec un artisan local dont la famille rénove depuis deux générations l'édifice... premiers travaux estimés à 120 000 euros ! Ils ont gain de cause : sauver Caumale devient alors possible. Les 10 000 euros apportés par la Fondation Demeure Historique fonctionnent comme un déclencheur, un formidable encouragement. Vendre un appartement, déposer d'autres dossiers d'aides à projets, solliciter le soutien du Conseil général : la somme à trouver est accessible, la mobilisation effective. Une association américaine a également décidé de soutenir la restauration de Caumale. C'est un projet qui fait vivre Geneviève lui offrant des perspectives lorsqu'ils reviendront s'établir en France... dans cette maison de famille. Le programme de visite du château est déjà prêt... même si les travaux de réfection des toits sont à peine commencés : ce n'est qu'un début !

Mise en sécurité du four à chaux de la Tour sur Orb (Hérault) - Annick Jeanjean

Les bâtiments des fours à chaux de la Tour sur Orb sur la propriété de ses parents : Annick Jeanjean y jouait avec ses frères et sœurs, un lieu gardien de ses souvenirs d'enfance. Mais voilà, il y a une dizaine d'années, l'édifice commence à se dégrader : le début de la fin...sauf si Annick parvient à élaborer un montage financier viable pour réaliser la mise en sécurité du four dans un premier temps. Elle doit trouver un peu plus de 46 000 euros pour ses travaux d'urgence. Impossible de supporter cela tout seul. Elle entreprend de faire des recherches sur les bâtiments qui se montrent alors dignes d'intérêt historique. Une autre idée motive Annick : mettre à la disposition des artisans locaux ce lieu pour faire des démonstrations autour de l'utilisation de la chaux, matériau écologique à nouveau en vogue. Son projet dépasse donc l'aspect testimonial pour devenir touristique, pédagogique et économique. L'ouvrage est inscrit au titre des monuments historiques du coup la DRAC va subventionner 25 % des travaux demandés, le Conseil général aidera lui à hauteur de 33 % des 25 % de la DRAC. Une convention est également passée avec la Fondation du Patrimoine. Certes, la famille participera, mais il faut encore trouver d'autres soutiens financiers. Internet ! Et oui, Annick Jeanjean y recherche toutes les aides à projets possibles. C'est alors qu'elle découvre la Fondation Demeure historique et postule. Les 5 000 euros décrochés sont une aide appréciable, le début du commencement !



Aménagement du site du château de Couches (Saône et Loire) à tout public en situation de handicap - Patricia Poelaert

Le Château de Couches apparaît un peu comme une exception dans cette remise d'aides : non seulement sa valorisation est le fruit d'une acquisition récente et non d'une transmission, preuve de la volonté et de la passion des nouveaux propriétaires ; mais il fait l'objet d'un **grand projet d'accessibilité**.

Pour Patricia Poelaert, promouvoir un monument historique en tant qu'établissement recevant du public (ERP) implique en fait d'ouvrir cet édifice à TOUS les publics. Il n'est pas seulement question de répondre aux besoins des personnes handicapées mais aussi de veiller à l'accès à de nombreux grands-parents qui viennent en compagnie de leurs petits enfants visiter les lieux ou écouter des concerts. La population française vieillit : une donnée à prendre en compte dès à présent.

Face aux difficultés de mobilité, les allées du parc doivent être aménagées : les trous seront comblés, les roches qui affleurent en surface retirées, le sol nivelé suivant une inclinaison acceptable, un revêtement spécial posé. Les personnes âgées ont aussi du mal à entendre : les salles (visites et concert) seront donc équipées de systèmes auditifs. Enfin, pour l'accès à la chapelle, un élévateur devra être installé impliquant le démontage du perron, le tout en évitant de défigurer le lieu. Ces travaux importants nécessiteront d'être engagés avec prudence et réflexion, quand la législation sur l'accessibilité sera revue.

De bout en bout, ce projet d'accessibilité, relu par les Affaires culturelles de Dijon, couterait au moins 100 000 euros. Patricia Poelaert a donc déposé un dossier auprès de la Fondation au titre de l'accessibilité et un autre auprès de la DRAC au titre du tourisme local. Quelle excellente nouvelle cela a été d'être lauréat : les 20 000 euros de la Fondation seront attribués à l'aménagement des allées. Mais il reste encore des financements à trouver pour mener à bien ce projet d'accessibilité dans son intégralité. Pour y parvenir, au-delà des appels à projet, Patricia Poelaert voudrait impliquer des mécènes, et si possible des entreprises. Le château serait alors un lieu de réception et de représentation pour ces entreprises. Un partenariat de confiance et de longue durée : l'appel est lancé !

Création de vidéos traduites en langues des signes et audio description dans 16 sites de la Route Jacques Cœur (Cher) - Gaël Chênet

La prise de contact avec la Fondation Demeure Historique s'est faite tout naturellement. En effet, plusieurs membres de la Route Jacques Cœur étaient adhérents de La Demeure historique et avaient entendu parler des aides allouées par la Fondation. Il suffisait de postuler ! La « Route » est en pleine réflexion : comment répondre aux obligations de mise en accessibilité dans le cadre de la Route Jacques Cœur qui regroupe demeures de propriétaires privés, villes historiques et édifices publics ? Des visites sont alors organisées sur le parcours avec toutes les associations du handicap. Le constat est sans appel : dans un premier temps et pour faciliter les choses, il faut prévoir des vidéos adaptées : images fortement contrastées pour les malvoyants, discours simple pour les déficients intellectuels, sous-titrages et traduction en langue des signes pour les malentendants... Ensuite, chaque responsable de site fera les aménagements nécessaires et conséquents en matière d'accessibilité. Au moins, ce projet permet de répondre aux obligations d'ici 2015. L'association se tourne alors vers le Conseil général du Cher et obtient une subvention. Elle décroche aussi une aide à projet d'initiative locale auprès du Crédit Agricole Centre-Loire. Les tournages des vidéos sont ainsi payés et réalisés. Mais il reste encore le montage, la traduction en langue des signes, le sous-titrage.



FONDATION DEMEURE HISTORIQUE
Pour l'Avenir du Patrimoine

L'engagement volontaire de l'association ne peut pas couvrir tous les frais. Alors toute aide est la bienvenue, devenant un vrai plus vers la concrétisation du projet. La Fondation Demeure historique apporte sa pierre à l'édifice avec 3 000 euros. C'est non seulement gratifiant de voir ainsi le travail accompli récompensé, mais aussi c'est une vraie reconnaissance de l'ensemble des 16 sites historiques et de l'importance de la Route Jacques Cœur.

Annexe 4



Jurys et critères d'attribution des aides et des bourses

Les membres des jurys

▪ Jury « restauration »

Président : Jean-Pierre Bady, ce soir représenté par Jean-François de Canchy

- Christophe Ghénassia (porte-parole de la Fondation, avocat à la Cour, propriétaire gestionnaire du Moulin de La Bellassière)
- Henri de Lépinay (ingénieur, architecte et expert près la Cour d'appel de Paris),
- Jean-François de Canchy (inspecteur général des Affaires culturelles),
- Hervé Le Lous (donateur, chef d'entreprise),
- Pierre-Antoine Gatier (architecte en chef des Monuments Historiques, inspecteur général des Monuments Historiques),
- Claude Aguttes, (commissaire-priseur, propriétaire gestionnaire de plusieurs monuments).

▪ Jury « bourses d'études et de recherche »

Président : Benoit Bassi

- Dominique Flahaut (Trip coordinateur pour French Heritage Society, propriétaire-gestionnaire de la Billarderie (95),
- Jean-Michel Delisle (président de l'institut national des Métiers d'art),
- Jérôme Fromageau (doyen de la faculté Jean Monnet),
- Isabelle Sequeira (professeur à l'EDHEC).

▪ Jury « accessibilité » (monument et jardin)

Président : Eric Molinié

- Christophe Ghénassia (porte-parole de la Fondation, avocat à la Cour, propriétaire gestionnaire du Moulin de La Bellassière),
- Jean de Lambertye (Président de La Demeure Historique, es-qualité),
- Serge Macel (ancien Architecte en chef des Bâtiments civils et palais nationaux),
- Sandrine Sophys-Veret (Chargée de mission Culture Handicap, Ministère de la Culture).

Modalités de Sélection des dossiers :

Les critères de choix des jurys, validé par le comité exécutif :

- l'intérêt du monument,
- l'intérêt et l'urgence des travaux envisagés,
- l'intégration des travaux dans un programme global de réhabilitation,
- le projet de monument à long terme (ouverture à la visite et/ou animation),
- la contribution financière et/ou technique d'autres partenaires (subventions publiques, effort du propriétaire, association de la population au projet...),
- la visibilité et le retour sur image pour la Fondation,
- pour les aides à projets accessibilité : l'adaptation des aménagements au public en situation de handicap, la prise en compte de l'ensemble des handicaps (moteur, visuel, auditif et intellectuel),
- Pour les bourses, le sérieux de la formation et le projet professionnel, l'emploi envisagé du montant de la bourse, la nécessité de cette bourse pour la poursuite des études.

Annexe 5



Métiers d'art

Article 1

La Fondation pour les Monuments Historiques attribuera pour l'année scolaire/universitaire 2012-2013 une ou plusieurs bourse(s) d'étude « Métiers d'art » selon les conditions définies ci-après.

Article 2

La bourse a pour objet d'encourager et soutenir les étudiants pour la poursuite d'une année d'étude dans le domaine de la restauration des monuments historiques (sculpture, peinture, dorure, taille de pierre, ébénisterie, ferronnerie...).

Article 3

Peut faire acte de candidature toute personne de moins de 40 ans inscrite dans un établissement français.

Article 4

La bourse sera attribuée après sélection par un jury composé de membres du comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques auquel pourront être associés des professionnels des Métiers d'Art. Seront privilégiés les dossiers aboutissant à des projets concrets.

Article 5

Le montant de la bourse est à l'appréciation du jury, il est plafonné à **5 000 €**.

Article 6

La bourse est versée en deux temps. 50% au moment de la rentrée scolaire (sur présentation d'un certificat d'inscription) et 50% au début du second semestre (sur présentation d'un certificat d'assiduité).

Article 7

Le dossier devra être envoyé sous format électronique.

Il devra comporter les éléments suivants :

- La fiche de candidature intégralement remplie (ci-dessous),
- Un curriculum vitae avec photo,
- Une lettre de motivation mettant en avant le projet professionnel,
- La présentation du cursus détaillant les unités d'enseignements suivies (maximum deux pages),
- La présentation des travaux, études ou mémoires déjà réalisés,
- Une ou plusieurs lettre(s) de soutien motivée(s) d'entreprise(s) et/ou d'établissement(s) d'enseignement (directeur, professeurs...),
- (Le cas échéant), la copie des diplômes obtenus ou, pour l'année en cours, les relevés de notes correspondants,
- Des précisions relatives à l'affectation envisagée de la bourse (utilisation budgétaire de la bourse)
- Tout autre document que l'étudiant jugera utile à l'appréciation de sa candidature.

Le jury se réserve le droit de ne pas instruire les dossiers incomplets.



Article 8

Les dossiers devront être adressés impérativement **au plus tard le 6 août 2012** sur clé USB, sur CD ou DVD à Fondation pour les Monuments Historiques– 3, rue des Bernardins – 75 005 Paris. Une version papier du dossier pourra être demandée dans un second temps.

Tout dossier envoyé après cette date (le cachet de la poste faisant foi) ne sera pas examiné par le jury.

Article 9

Les décisions du jury seront communiquées par courrier mi-septembre 2012. Une cérémonie officielle au cours de laquelle les boursiers sélectionnés seront invités à présenter leurs projets aura lieu au printemps 2013.

Article 10

Les bourses seront attribuées selon quatre critères : l'excellence et la motivation du candidat - la pertinence de son projet - sa nécessité de ressources pour son financement et l'apport que peut constituer son travail aux objectifs et missions de la Fondation pour les Monuments Historiques.

Article 11

Les candidats sont sélectionnés sur dossier. Ils pourront éventuellement être auditionnés par le jury avant sa délibération finale.

Article 12

Le bénéficiaire de la bourse autorise la Fondation pour les Monuments Historiques, dans le cadre des actions de communication et d'information sur son action, à diffuser son nom, son cursus et sa photo ainsi que les photos de ses réalisations.

Il s'engage à lui communiquer toute étude se rapportant à l'objet de la Fondation qu'il aura effectuée dans le cadre de l'année d'étude et, le cas échéant, à présenter son travail à l'occasion des manifestations au cours desquelles la Fondation présentera ses actions.

Toute publication ou diffusion des travaux effectués au cours de l'année devront mentionner le concours de la Fondation.

Article 13

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la décision du jury, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.



Recherche

Article 1

La Fondation pour les Monuments Historiques attribuera pour l'année scolaire/universitaire 2012-2013 une ou plusieurs bourse(s) d'étude « Recherche » selon les conditions définies ci-après.

Article 2

La bourse a pour objet d'encourager et soutenir les étudiants dans le domaine du patrimoine culturel (économie, droit, architecture, histoire de l'art, sciences,...).

Article 3

Peut faire acte de candidature toute personne de moins de 40 ans titulaire au minimum d'un bac + 3 inscrite dans un établissement français.

Article 4

La bourse sera attribuée après sélection par un jury composé de membres du Comité exécutif de la Fondation pour les Monuments Historiques auxquels pourront être associés des universitaires ou chercheurs. Seront privilégiés les dossiers aboutissant à des projets concrets.

Article 5

Le montant de la bourse est à l'appréciation du jury, il est plafonné à **5 000 €**.

Article 6

La bourse est versée en deux temps. 50% au moment de la rentrée scolaire (sur présentation du certificat d'inscription) et 50% au début du second semestre (sur présentation d'un certificat d'assiduité ou d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux).

Article 7

Le dossier devra être envoyé sous format électronique.

Il devra comporter les éléments suivants :

- La fiche de candidature intégralement remplie (ci-dessous),
- Un curriculum vitae avec photo,
- Une lettre de motivation mettant en avant le projet professionnel,
- La présentation du cursus détaillant les unités d'enseignements suivies (maximum 2 pages),
- La présentation des travaux, études ou mémoires déjà réalisés (maximum 10 pages),
- La présentation du sujet de recherche (5 pages environ),
- Une ou plusieurs lettre(s) de soutien motivée(s) d'entreprise(s) et/ou d'établissement(s) d'enseignement (directeur, professeurs...),
- La copie des diplômes obtenus ou, pour l'année en cours, les relevés de notes correspondants,
- Des précisions relatives à l'affectation envisagée de la bourse (utilisation budgétaire de la bourse),
- Tout autre document que l'étudiant jugera utile à l'appréciation de sa candidature.

Tout dossier incomplet ne sera pas examiné par le jury.



Article 8

Les dossiers devront être adressés impérativement **au plus tard le 6 août 2012** sur clé USB, sur CD ou DVD à Fondation pour les Monuments Historiques – 3, rue des Bernardins – 75005 Paris. Une version papier du dossier pourra être demandée dans un second temps.

Tout dossier envoyé après cette date (le cachet de la poste faisant foi) ne sera pas examiné par le jury.

Article 9

Les décisions du jury seront communiquées par courrier mi-septembre 2012. Une cérémonie officielle au cours de laquelle les boursiers sélectionnés seront invités à présenter leurs projets aura lieu au printemps 2013.

Article 10

Les bourses seront attribuées selon quatre critères : l'excellence et la motivation du candidat - la pertinence de son projet - sa nécessité de ressources pour son financement et l'apport que peut constituer son travail aux objectifs et missions de la Fondation pour les Monuments Historiques.

Article 11

Les candidats sont sélectionnés sur dossier. Ils pourront éventuellement être auditionnés par le jury avant sa délibération finale.

Article 12

Le bénéficiaire de la bourse autorise la Fondation pour les Monuments Historiques, dans le cadre des actions de communication et d'information sur son action, à diffuser son nom, son cursus et sa photo.

Il s'engage à lui communiquer toute étude se rapportant à l'objet de la Fondation qu'il aura effectuée dans le cadre de l'année d'étude et, le cas échéant, à présenter son travail à l'occasion des manifestations au cours desquelles la Fondation présentera ses actions.

Toute publication ou diffusion des travaux effectués au cours de l'année devront mentionner le concours de la Fondation.

Article 13

La participation à ce concours implique de la part des candidats l'acceptation sans réserve du présent règlement et de la décision du jury, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.